

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AY  
LUNDI 07 MARS 2022**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 28 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE, Valérie LABOUACHRA, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Charline MARTINEAU, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, , Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

**Excusés :**

Sylvie CLERC, Bruno GUITTARD, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

**Pouvoirs :**

Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE.

Sylvie CLERC à Pascal FOULON.

Sébastien GALERON à Dominique RENAULT.

Bruno GUITTARD à Charline MARTINEAU.

**Secrétaire auxiliaire :** Adeline BOIZARD.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 février 2022.

**N° 2022-09**

### **Finances – Reconduction des crédits de fonctionnement et d'investissement – Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Frédéric CUILLERIER*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le budget communal sera voté en avril prochain.

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et afin d'assurer la continuité de l'activité municipale, il convient de solliciter l'autorisation de l'organe délibérant pour que l'exécutif de la collectivité puisse, avant le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent.

Les dépenses afférentes au remboursement du capital des emprunts peuvent être de droit mandatées par l'exécutif communal.

Les crédits de fonctionnement peuvent, quant à eux, être engagés, liquidés et mandatés par l'exécutif municipal sans délibération, dans la limite des crédits votés pour l'exercice antérieur.

Le montant total inscrit sur le budget d'investissement 2021 par opération s'élève à 1°489°374,59 euros.

Le quart des crédits inscrits pour 2021 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette) s'élève donc à la somme de 372 343,65 euros.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2021 (hors dépenses afférentes au remboursement de la dette), soit la somme de 372 343,65 euros ;
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

**N° 2022-10**

**Commande publique – Création de parkings pour le futur Pôle Santé « La Couture » et travaux d'aménagement de la RD 2152 - Attribution du marché - Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Frédéric CUILLERIER*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune souhaite créer des places de parkings au Pôle Santé « La Couture » pour la nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire, située au 17 bis Route d'Orléans et de sécuriser l'accès au futur Pôle Santé par des travaux d'aménagement de la Route Départementale 2152.

En vue de sa réalisation, un marché à procédure adaptée a été lancé le 08 janvier 2022 avec une date limite de remise des offres au 31 janvier 2022. Ce marché concerne la création de parkings pour le futur Pôle santé et la réalisation de travaux d'aménagement de la Route Départementale 2152.

Les critères étaient les suivants :

- 60% relatif au prix de la prestation ;
- 40% relatif à la valeur technique, comprenant les sous critères suivants :
  - o Planning d'exécution avec date possible de démarrage et délai de réalisation des travaux précisant bien la date d'achèvement de travaux et en détaillant les différentes phases du chantier, sur 10 points ;
  - o Mode opératoire des travaux, moyens humains et matériels attribués à l'exécution des travaux, sur 10 points ;
  - o Note détaillée concernant l'organisation de chantier (gestion des riverains, gestion de la circulation pour travaux en rue barrée, gestion et traçabilité des déchets, hygiène et sécurité, etc...), sur 15 points ;
  - o Provenance des principales fournitures et les références des fournisseurs et des éventuels sous-traitants, sur 5 points.

3 entreprises ont déposé une offre, dont une variante proposée par l'une de ces trois entreprises.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 10 février 2022 afin d'émettre un avis. Il ressort du rapport d'analyse des offres, que la CAO propose d'attribuer le marché à la société économiquement la plus avantageuse **EUROVIA CENTRE LOIRE**.

L'offre constitue un coût de réalisation des travaux pour un **montant total de**

**379 000,00 € HT, soit 454 800,00 € TTC**, se décomposant comme suit :

- Aménagement de la RD2152 = 158 598,96 € TTC, porté par le budget principal ;
- VRD du Pôle Santé = 296 201,04 € TTC porté par le budget annexe dit « La Couture ».

Comprenant notamment la plateforme du bâtiment de la MSP susceptible d'évoluer selon deux critères principaux :

- 1<sup>er</sup> critère : Les résultats des études de sol ;

- 2<sup>ème</sup> critère : Le procédé constructif déterminant le calcul de descentes de charges.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer le marché relatif à la création de parkings pour le futur Pôle Santé et aux travaux d'aménagement de la RD 2152 à l'entreprise retenue et d'ajuster le marché final en fonction de la technique retenue pour le procédé constructif du bâtiment ;
- autoriser monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise désignée ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

**N° 2022-11**

### **Conseil Municipal – Don au Comité commémoratif de l'Argonne - Approbation et autorisation de signer**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux de recherche effectués sur les soldats de la Guerre 1914-1918 inscrits sur le Monument aux Morts de Saint-Ay, M. Dodet a été contacté par un membre de l'association du Comité Commémoratif de l'Argonne, qui souhaitait savoir si nous avons des soldats portés disparus dans le secteur de l'Argonne. Elle proposait, au travers de cette association, d'inscrire le nom de deux soldats dans le cadre du centenaire de la création du Monument-Ossuaire de la Haute Chevauchée.

Créé en 1921 sous l'impulsion de Madame la Comtesse de Martimprey, le Comité Commémoratif de l'Argonne défend la mémoire des combattants, tués ou disparus durant les combats d'Argonne.

Ainsi, la crypte du Monument-Ossuaire de la Haute Chevauchée contient les restes de 7000 combattants inconnus et les murs sont recouverts d'ex-voto portant les noms de quelques 500 combattants disparus dans le secteur de l'Argonne durant la Grande Guerre.

Pour la commune de Saint-Ay, deux soldats sont concernés : Joseph Prudhomme, âgé de 23 ans et Ludovic Pilbout, 32 ans, tous les deux disparus en Argonne en 1914.

Le Comité Commémoratif de l'Argonne se charge d'inscrire leur nom sur un ex-voto et d'apposer une plaque sur le Monument-Ossuaire en échange du versement de la somme de 15 euros par soldat, soit un coût total de 30 euros.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le versement de la somme de 30 euros (15 euros par soldat) au profit du Comité Commémoratif de l'Argonne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

## Questions diverses

**Pascal FOULON** donne les prochaines dates des manifestations :

Cinéma 8 mars à 20h30,

Lectures partagées 9 mars à 19h la salle J. Brel,

Loto organisé par l'API le 13 mars à la salle F. Villon,

Soirée dansante Ecsaf le 19 mars à la salle F. Villon,

Exposition Arts en Partage multi sites et commerces de Saint-Ay,

Vide cuisine organisé par Familles Rurales le 20 mars à la salle F. Villon de 10 heures à 17 heures

Pascal FOULON remercie ensuite l'association Vitalité Rurale, la bibliothèque, Méline Davailon, les membres de la commission culture, les 65 auteurs et 2 invités d'honneur présents pour le salon du livre qui s'est déroulé le 6 mars 2022 à Saint-Ay.

**Christiane BRESSION** confirme que Familles Rurales a trouvé des bénévoles pour la reprise de l'activité cinéma.

**Carl LEQUERTIER** indique que l'opération des pièces jaunes a permis de collecter 224, 10 euros qui représentent 11,5 kg de pièces.

**Dominique RENAULT** explique que les travaux de voirie des pistes cyclables de l'avenue Agylus et de la RD2152 ont repris.

*Fin de la séance à 21h05*